



# Il était une Foy

Avril 2014 N°24

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



**Bonjour à tous,**

*Je suis très heureux de vous retrouver pour une*

*nouvelle étape de la vie de notre village.*

*Je tiens à vous remercier au nom de mon équipe pour le soutien que vous nous avez apporté, au vu du résultat du scrutin du 23 mars dernier, mais surtout pour la forte participation qui prouve tout l'intérêt que vous portez au village et à son devenir.*

*Je ne reviendrai pas sur la campagne qui est une période courte et particulière de la vie communale.*

*Les règles électorales ayant fortement changé, nous devons mettre en place un fonctionnement nouveau dans la gestion des affaires de la commune, car le Conseil Municipal doit avancer avec 16 élus dits de majorité et 3 dits de minorité ou d'opposition.*

*Je souhaite que nous puissions réussir à travailler ensemble pour l'avenir de Sainte-Foy.*

*Les nombreux échanges que nous avons eus lors de ces dernières semaines nous encouragent à mettre toute notre énergie à votre service dans le cadre de l'intérêt général.*

*Je suis fier de ce qui a été réalisé lors du mandat 2008-2014. Mais rien n'est acquis dans la durée.*

*Le renouvellement des deux tiers du Conseil Municipal apportera une énergie nouvelle mais surtout des idées nouvelles au plus près de vos préoccupations quotidiennes.*

*Dans le respect de nos engagements, nous sommes à votre écoute afin d'honorer la confiance que vous nous avez accordée. Encore merci.*

Votre Maire,  
François Vives



Nouvelle organisation,  
respect des engagements,  
lancement des projets...

**L'équipe  
municipale  
agit sans  
attendre**

**Dossier spécial L'après élection >P2 à 5**

## **La mise en place du nouveau Conseil Municipal**

Ce dossier de 4 pages présente l'organisation mise en place par le Conseil Municipal depuis le scrutin du 23 mars dernier. Maire, Adjoint, Conseillers municipaux délégués, commissions municipales et comité

consultatif...toutes les explications pour connaître le fonctionnement de l'équipe municipale. Pour plus de détails sur la composition des commissions, connectez-vous au site Internet de la commune [www.sainte-foy-de-peyrolières.fr](http://www.sainte-foy-de-peyrolières.fr) – Rubriques Vie municipale/Les élus



**Travaux sur la commune > P7**  
Changement à venir pour l'Avenue  
du 11 novembre



**EHPAD L'Albergue > P9**  
Accueil des personnes âgées dépendantes  
dans un cadre refait à neuf

## Nouveau conseil municipal

# Les élus de Sainte-Foy

Suite au vote des électeurs de Sainte-Foy le 23 mars dernier, et au vote du Conseil municipal du 28 mars, voici les élus qui constituent l'équipe municipale.



**François VIVES**  
Maire  
Conseiller communautaire



**Dominique GUYS**  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire  
Conseillère communautaire



**Jaky DIJON**  
2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire  
Conseiller communautaire



**Véronique PORTE**  
3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire  
Conseillère communautaire



**Pascal DELCOUDERC**  
4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire



**Vanessa LESNE**  
5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire



**Michel BRON**  
Conseiller municipal



**Nadine BIANCHINI**  
Conseillère municipale



**Bernard REMY**  
Conseiller municipal  
Conseiller communautaire



**Isabelle BANACHE**  
Conseillère municipale



**Franck FELDMANN**  
Conseiller municipal



**Sylvie DUPIN**  
Conseillère municipale



**Guillaume DESTOUMIEUX**  
Conseiller municipal



**Isabelle MOUSQUET**  
Conseillère municipale



**Alain VIGNAUX**  
Conseiller municipal



**Aniko SAGODI**  
Conseillère municipale



**Gérard ROLLAND**  
Conseiller municipal



**Emilie BALONDRADE**  
Conseillère municipale



**Roger MARTRES**  
Conseiller municipal

## Conseil Municipal

## La mise en place

Bien s'organiser et passer à l'action sans attendre sont les principes que nous appliquons pour respecter les engagements pris durant la campagne électorale.

## Dates clés

## Que s'est-il passé depuis le 23 mars ?

> **Vendredi 28 mars** : 1<sup>ère</sup> séance du nouveau conseil municipal. Le conseil municipal a élu le Maire et les Adjointes. Selon l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la première réunion se tient de plein droit, au plus tôt le vendredi, et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil municipal a été élu au complet.

> **Mardi 8 avril** : 2<sup>ème</sup> séance du Conseil municipal. Le Conseil a voté les délégations d'attribution au Maire et désigné ses délégués aux diverses commissions... (voir les principales délibérations en page 5).

> **Mardi 29 avril** : Vote du compte administratif et vote du budget 2014.



Nous sommes partis pour un mandat de 6 ans. Le conseil municipal a été renouvelé au deux tiers. Une nouvelle organisation est mise en place en tenant compte des règles de fonctionnement des deux conseils, municipal et communautaire. La définition des rôles de chaque élu et les instances de travail et de décision ont été réfléchies pour assurer les engagements pris lors de la campagne. Nous souhaitons dès ce nouveau numéro du bulletin municipal vous permettre de faire le lien entre ces engagements et les actions que nous enclenchons.

### 2014-2020, des engagements sur 6 axes :

- Faciliter la vie sur la commune
- Gérer avec pertinence le budget
- Développer les emplois de proximité
- Soutenir la vie associative
- Renforcer la citoyenneté
- Améliorer la qualité de vie

### Organisation et fonctionnement

**Le maire** est élu par le conseil et reçoit des délégations de celui-ci pour assurer ses différents rôles.

**5 adjoints** sont élus avec des responsabilités claires. 10 conseillers ont des délégations directement liées avec les objectifs fixés.

**3 commissions municipales** sont créées pour permettre à l'ensemble des élus de participer à l'avenir du village (Finance, Urbanisme et Appel d'offres)

**1 comité consultatif** est dédié à la communication, pour permettre la participation d'administrés du village.

**Le Centre Communal d'Action Sociale** est renouvelé. Il est composé de 5 élus et 5 personnes de la société civile.

**Des conseillers** sont désignés pour siéger aux organismes de regroupement (eau, électricité...)

**Des groupes de travail** apporteront leur soutien, idées et contributions aux différents élus délégués dans le but d'atteindre les objectifs fixés.

Au fur et à mesure du mandat, les projets petits ou grands seront affectés à un élu. Celui-ci aura la responsabilité de faire aboutir le projet en s'appuyant sur l'ensemble de l'organisation.

## Numéros

## La Mairie à votre service :

2, Avenue du 8 mai 1945

Tél. : 05 61 91 73 09

Fax : 05 67 80 68 51

Astreinte soir et WE :

06 37 64 56 23

mairie.ste.foyp@orange.fr

www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr

## Horaires d'ouverture :

Du lundi au mercredi 14h-

18h Jeudi 8h30-12h et

14h-18h Vendredi 8h30-

12h et 14h-17h Samedi

8h30-12h

## Ecole maternelle :

Tél. : 05 61 91 97 89

## Ecole élémentaire :

Tél. : 05 61 91 66 50

## Restauration Scolaire :

Tél. : 05 62 23 83 35

## ALAE :

Tél. : 05 61 91 44 14

## Ludothèque :

Tél. : 05 61 91 73 09

## Pôle Petite Enfance CCS :

Tél. : 05 61 91 91 81

## Crèche de Sainte Foy :

chaudronmagique@people-and-baby.com

## Relais assistantes mater-

nelles : Tél. : 06 13 66 45 98

## Location de salles :

Tél. : 06 13 56 32 24

## Autres numéros

**La Poste** : 05 61 91 49 56

**Presbytère de Saint-Lys** :

05 61 91 71 15

**Pôle Emploi** : 39 49 ou

www.pole-emploi.fr

**Assistante sociale** :

05 61 91 71 64

## Urgences

**Samu** : 15

**Pompiers** : 18

**Gendarmerie** : 17

**ErDF** : 09 726 750 31

**GrDF** : 0 800 473 333

**Syndicat Intercommunal**

**des Eaux des Coteaux du**

**Touch** : 05 61 56 00 00

**Centre anti-poison** :

05 61 77 74 47

**Enfance maltraitée** : 119

**Maltraitance des**

**personnes âgées ou**

**handicapées** : 3977

**Violences conjugales** :

3919

## Démocratie locale

# Au Conseil Municipal, qui fait quoi ?

### Le Maire

Le maire François VIVES a été élu par le Conseil Municipal le 28 mars dernier pour 6 ans et possède un mandat propre : il peut démissionner librement, et être remplacé en cas de décès, ou de révocation de ses fonctions de maire sans provoquer de nouvelles élections municipales.

### Le maire, agent exécutif local et agent de l'État

Le maire représente la commune. En qualité de chef de l'administration communale, il exerce ses pouvoirs sous le contrôle du conseil municipal et du représentant de l'État dans le département. Il est chargé de l'état civil, de la révision et de la tenue des listes électorales, de l'organisation des élections ainsi que du recensement pour le service national. Lorsque le maire intervient en tant qu'agent de l'État, il agit, selon le cas, sous le contrôle de l'autorité administrative (préfet ou sous-préfet) ou judiciaire (procureur de la République).

### Le maire a des pouvoirs de police

Le maire est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, de la police municipale, de la police rurale, ainsi que de l'exécution des actes de l'État qui y sont relatifs. Le maire concourt à l'exercice des missions de sécurité publique et de prévention de la délinquance. Ce pouvoir ne peut ni être partagé avec le conseil municipal, ni délégué.

### Les adjoints

L'adjoint au maire est un représentant du maire. Il est élu par le conseil municipal. En cas d'empêchement du maire, le 1<sup>er</sup> adjoint assure l'intérim. Comme le Maire, ses adjoints sont officiers d'état civil et officiers de police judiciaire.

Le Conseil Municipal de Sainte-Foy a élu 5 adjoints au Maire :

- Dominique GUY : 1<sup>er</sup> Adjointe au Maire déléguée aux finances et à l'écoresponsabilité
- Jaky DIJON : 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué à la sécurité et la citoyenneté
- Véronique PORTE : 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme

- Pascal DELCOUDERC : 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué aux Ecoles et à la Petite enfance

- Vanessa LESNE : 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée au développement économique

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales autorise le maire à subdéléguer, à un adjoint ou un conseiller municipal, les délégations qui lui ont été confiées par le conseil municipal.

### Le conseil municipal

Le conseil municipal se réunit à Sainte-Foy une fois par mois environ (obligatoirement une fois par trimestre) sur convocation du maire. Il peut se réunir, toutes les fois que le maire le juge utile. Et, également, sous certaines conditions, à la demande d'une partie du conseil municipal ou du préfet.

Les réunions se tiennent obligatoirement à la mairie.

Le conseil municipal a la compétence de régler par ses délibérations les affaires de la commune. En outre, il détient diverses attributions : il arrête le compte administratif du maire, il émet des vœux, il établit la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la commission communale des impôts directs...

### Les délégations

Le maire peut déléguer certaines de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints. La délégation de fonctions n'a pas pour effet de priver le maire de ses pouvoirs, il demeure libre d'exercer les attributions qu'il a déléguées et doit contrôler et surveiller la façon dont les adjoints ou conseillers remplissent les fonctions qui leur sont déléguées.

Le maire peut confier une délégation à un conseiller municipal à la condition que chaque adjoint soit pourvu d'au moins une délégation de fonction.

La délégation doit faire l'objet d'un arrêté du maire. Elle ne peut être que précise et limitée dans son objet. La délégation peut être retirée à tout moment.

Les délégations des adjoints de François Vives (précisées ci-dessus) et des conseillers municipaux (précisées ci-dessous) ont été votées au Conseil municipal du 8 avril dernier.

Les délégations internes

10 délégations internes ont été votées pour assurer le suivi de certains dossiers ou projets conséquents. Ces délégations sont attribuées à des conseillers municipaux.

- Voirie : Michel BRON
- Réseaux d'eau et incendie : Nadine BIANCHINI
- Internet / Informatique : Bernard REMY
- Associations et festivités : Isabelle BANACHE
- Affaires sociales : Franck FELDMANN
- Patrimoine : Sylvie DUPIN
- Interface Jeunes : Guillaume DESTOUMIEUX
- Centre de loisirs : Isabelle MOUSQUET
- Assainissement : Alain VIGNAUX
- Communication : Aniko SAGODI

### Les délégations aux organismes de regroupement

Les organismes suivants sont les partenaires de la commune et imposent la désignation de représentants élus titulaires et suppléants. Le but étant que le suivi des dossiers, de la collectivité ou individuels des administrés, soit assuré dans de bonnes conditions. Sont présentés (ci-dessous) uniquement les élus titulaires :

- Syndicat Départemental d'Électricité de la Région Ouest de Toulouse : Isabelle BANACHE et Jaky DIJON. Le SDEHG c'est entre autres le branchement sur les réseaux électriques basses tensions des bâtiments et des maisons individuelles, l'éclairage public, l'extension des réseaux...
- Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch : Nadine BIANCHINI et Isabelle BANACHE. Le SIECT c'est l'alimentation en eau potable pour tous et l'assainissement individuel



## Principales délibérations

### Conseil Municipal du 11 février

- Ouverture d'un poste d'agent de maîtrise
- Mise en place du Compte Epargne Temps pour les agents
- Projet de cuisine partagée avec l'EHPAD
- Demande de subvention pour l'acquisition et la pose de stores à l'école maternelle
- Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne :
  - Travaux de programmation et d'extinction de l'éclairage de l'église
  - Effacement des réseaux allée des Platanes
  - Pose d'un coffret « marché » au stade
  - Branchement triphasé du coffret « marché » du stade

### Conseil Municipal du 8 avril

- Délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire
- Indemnité de fonction des élus
- Désignation de la commission d'appel d'offres et des commissions municipales
- Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS et désignation des membres
- Autorisation donnée au Maire pour le recrutement de personnel non titulaire et accorder le travail à temps partiel
- Désignation des délégués auprès du SDEHG, du SIECT, du SITPA, du SMEPE et du SMEA
- Désignation d'un correspondant Défense
- Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges de transfert de la CCSavès fixant le montant de l'attribution de compensation.

### Elections européennes

- Dimanche 25 mai 2014, les électeurs Foyens éliront les représentants au Parlement Européen. A la salle des fêtes de Sainte-Foy de 8h à 18h (sous réserve de modification des horaires).



- Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne : Alain VIGNAUX, Guillaume DESTOUMIEUX et Nadine BIANCHINI. Le SMEA c'est l'assainissement collectif et notamment la création de la nouvelle station d'épuration
- Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement : Dominique GUYS. LE SMEPE c'est l'information, la concertation et l'éducation aux problématiques environnementales
- Communauté de Communes du Savès : François VIVES, Dominique GUYS, Jaky DIJON, Véronique PORTE et Bernard REMY. La CCSavès c'est entre autres la gestion des déchets, la Petite enfance, la voirie, le développement économique, le tourisme,... le rôle important et les compétences de la CCSavès pour la vie des Foyens seront abordés dans le prochain n° d'Il était une Foy
- Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées : Dominique GUYS. Le SITPA c'est la possibilité pour les personnes de 65 ans et plus de bénéficier d'un aller-retour gratuit en car par mois jusqu'à Toulouse et d'une réduction de 35% pour les voyages sur la Haute-Garonne.

### Commissions municipales

Le Conseil municipal peut créer des commissions municipales destinées à améliorer son fonctionnement dans le cadre de la préparation des délibérations. Certaines sont obligatoires (adjudication et appel d'offres) alors que d'autres peuvent être créées à tout moment par le conseil municipal en fonction des besoins et peuvent être dissoutes à tout moment. Ces commissions rendent des avis

et sont force de proposition mais elles ne peuvent pas prendre de décisions. Elles se réunissent en fonction des événements et des dossiers en cours. Sont présentés ici uniquement les responsables de ces commissions :

- Finances : Dominique GUYS
- Appels d'offres : Michel BRON
- Urbanisme et Assainissement : Véronique PORTE

### Autres commissions obligatoires

#### La Commission Electorale

Cette commission est chargée de statuer sur les demandes d'inscriptions et de radiations sur les listes électorales, présentées par le Maire lors des périodes de révision des listes. Elle est composée d'un délégué de l'administration désigné par le préfet pour chaque bureau de vote et d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance, chacun d'entre eux devant être inscrits sur les listes électorales de la commune.

#### La Commission Communale des Impôts Directs

Elle est présidée par le Maire. Ses 8 membres titulaires sont désignés dans les deux mois qui suivent le renouvellement du mandat par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables proposée par le Conseil Municipal. Elle doit représenter les différentes catégories de contribuables.

La commission émet un avis, en cas de contestation ou de contentieux, avec un contribuable. Elle étudie, amende et prépare les projets de délibération à soumettre au Conseil Municipal. Elle est informée de l'état d'avancement de tous les projets municipaux entrant dans son champ de compétence et peut formuler

toutes remarques ou suggestions visant à les bonifier.

### Comité consultatif

À la différence d'une commission municipale, il associe des représentants de la population n'appartenant pas au conseil municipal, notamment des associations locales. Un Comité consultatif a été créé pour la communication de la commune, il est sous la responsabilité de Aniko SAGODI.

### Centre communal d'action sociale

Présidé par le maire, le conseil d'administration comprend en nombre égal des membres désignés par le conseil municipal en son sein et des membres de la société civile désignés par le maire... 5 élus ont été désignés par le Conseil Municipal, dont le Vice-président du CCAS : Franck FELDMANN.

Le CCAS intervient dans trois domaines : l'aide sociale légale, l'aide sociale facultative et l'action sociale, l'animation des activités sociales.

Le Centre communal d'action sociale dispose d'un budget autonome, distinct du budget communal.

### L'indemnisation des élus

L'enveloppe est définie en fonction de la taille de la commune. Pour Sainte-Foy, elle est de 57 250€ par an. Comme lors du mandat précédent, il a été décidé de ne pas utiliser la somme plafond mais seulement 70% soit 40 372€ et l'économie représente sur 6 ans 101 271€. La répartition est faite entre tous les élus qui ont une responsabilité par délégation.

## Animation

# Nettoyage de printemps

Dans la matinée du dimanche 27 avril, la commune de Sainte-Foy remettra en jeu son « challenge de Printemps – Nettoyons la nature » remporté en avril 2013, face aux équipes des villages de la Communauté de Communes du Savès.

Lors de l'édition précédente, pour le challenge d'automne en septembre, une quarantaine d'enfants et d'adultes Foyens ont participé à l'évènement. Les associations de la commune

Sent'Aure (randonnée), l'ACCA (chasse), l'UCSF (cyclisme) et l'AAPPMA (pêche) s'étaient jointes à cette opération qui consiste à nettoyer les sites naturels souillés par les déchets, sur le

territoire communal, tels que les sentiers ou abords des lacs. Les débris récoltés sont ensuite acheminés à la Déchèterie du Savès et pesés, avant de terminer là où ils auraient dû être. Les résultats de chaque village sont alors comparés, celui ayant récolté la plus grande quantité

remporte le challenge.

Le résultat dépend surtout du nombre de participants, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues, au départ de la salle des fêtes à 9h le dimanche 27 avril. Les participants adultes devront se munir de gants.



## Eco-responsabilité

### Ateliers pratiques sur le compostage

Quels déchets composter ? Comment m'y prendre pour commencer ? Comment utiliser le compost pour jardiner au naturel ? Autant de questions pour lesquelles vous aurez des réponses.

La CCSavès propose aux habitants du territoire un atelier compostage avec deux dates en après-midi, sur deux sites différents :

> à la Déchèterie du Savès à RIEUMES le samedi 10 mai 2014

> au Jardin des Margalides à POUCHARRAMET le dimanche 11 mai 2014

Attention : Inscription obligatoire car le nombre de places est limité, auprès de Florence Mirassou – Ambassadrice du Tri au 05 62 20 64 17 ou 06 26 06 11 98

## A l'aide !

# Amélioration de l'habitat privé



**Précarité énergétique, insalubrité, accessibilité...il n'est pas toujours évident d'envisager de tels travaux. La PACT Haute-Garonne en collaboration avec la Communauté de Communes du Savès proposent des solutions.**

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur, depuis le mois de janvier 2014, la PACT et la CCSavès ont ouvert des permanences gratuites et sans rendez-vous, afin de vous donner accès à des conseils personnalisés et d'apporter une aide précieuse au montage des dossiers techniques et administratifs relatifs au financement des travaux.

Les permanences ont lieu le dernier lundi de chaque mois à la

Maison du Tailleur – 2, Place du marché à la volaille à RIEUMES.

Pour faciliter le conseil et évaluer les possibilités de subvention, vous devez vous munir lors de votre visite du dernier avis d'imposition ou de non-imposition de toutes les personnes occupant le logement.

Prochaines dates : Lundis 28 avril, 26 mai et 30 juin 2014, de 9h30 à 12h30. Compte tenu du succès de ces permanences certaines dates peuvent être ajoutées, restez informé en consultant régulièrement le site Internet de Sainte-Foy : [www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr](http://www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr)

+ d'info : Pact 31 au 05 62 27 51 50 ou CCSavès au 05 61 91 94 96

Communauté de Communes du Savès

**SAVÈS**

Durée de l'atelier 1h30

**Atelier gratuit**  
Inscription obligatoire (\*)  
au 05.62.20.64.17  
ou 06.26.06.11.98

**Ateliers pratiques sur le Compostage**

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le compostage...sans jamais oser le demander !

Quels déchets composter ?  
Comment m'y prendre pour commencer ?  
Quels remèdes quand j'ai un problème ?  
Quelles sont ces petites bêtes ? Sont-elles mes alliées ?  
Comment utiliser mon compost ?  
Quelles astuces pour jardiner au naturel ?

\* nombre de places limitées

Deux sites d'accueil dates proposées	Déchèterie du Savès à Rieumes	Le jardin des Margalides à Poucharramet
	Samedi 10 mai	Dimanche 11 mai



### Travaux Entretien et préserver

Après plusieurs mois de travaux, l'aménagement de l'Allée des platanes est terminé. Les places de parking pour les voitures et les bus sont matérialisées, les trottoirs créés, les réseaux électriques et téléphoniques enterrés et les contours des platanes habillés. Rappel : les espaces verts bordant l'école élémentaire ne sont pas des places de parking. Les pelouses ont été semées récemment, merci à tous de respecter le travail de nos agents municipaux.

## Panneaux et WC publics

# Petits aménagements qui facilitent la vie

Lorsque l'on s'arrête dans un village en voiture, deux questions viennent souvent à l'esprit : où peut-on se garer ? Où sont les toilettes ?

Sainte-Foy s'ouvre aux visiteurs ! Des panneaux d'indications ont été implantés aux entrées et aux carrefours du village et deux toilettes sont en service derrière la mairie.

Ces panneaux à bandeaux annoncent les parkings, les services et les commerces non visibles de la D632 ainsi que... les « WC ». Il est ainsi plus facile pour une personne en visite ou par exemple un livreur de passage sur la commune de se repérer.

Les deux toilettes répondent aux normes pour handicapés avec un large espace, des hauteurs adaptées et un lave-mains. Pour des raisons de pente, les plus proches de la place handicapée située entre l'église et la mairie, sont indiquées toilettes handicapées, mais sont utilisables par tous



dans le respect de leur propreté. Les secondes toilettes, plus visibles sont accessibles par le portail de la cour.

### Le « petit plus » amusant

Les WC de Sainte-Foy bientôt sur l'application Android. Le concept est récent et peut vous faciliter la vie. L'application pour téléphone mobile «Où sont les toilettes» vous permet de trouver rapidement les toilettes publiques si-

tuées autour de vous !

Avec plus de 60 000 toilettes référencées, c'est la plus grande base de données de toilettes publiques.

L'application est basée sur l'échange entre utilisateurs : chacun peut signaler la présence de nouvelles toilettes. Attention : même si le concept est très bon, vous pouvez parfois atterrir chez des particuliers ! A Sainte-Foy, ce ne sera pas le cas.

## Ilot central

# L'avenue du 11 novembre en travaux

L'équipe municipale réalise actuellement une étude pour améliorer l'entrée du village en veillant à la sécurité routière et en limitant la vitesse.

Petit à petit, les services du département refont la chaussée sur notre commune. Après une grande partie à la sortie du village en direction de Samatan sur la D632, le secteur routier

continue en direction du centre ville au niveau de l'îlot central de l'Avenue du 11 novembre (devant la Place Notre Dame du Lait).

L'îlot sera prochainement détruit par les agents du Service technique de notre commune, en vue d'une modification ou d'un remplacement par un dos d'âne plateau.



Avec l'arrivée des beaux jours, les travaux extérieurs sont de rigueur. Le tracteur du Service Technique a été équipé d'une nouvelle épareuse.



## S'informer

# Un site en e-evolution

Le site internet de Sainte-Foy change de maquette, en répondant aux normes d'accessibilité obligatoires et en renforçant l'interactivité avec les internautes. Revue de ce qui change ou va changer prochainement sur le site web de votre commune.

Depuis sa naissance en 2006, le site Internet de la commune a connu une évolution dans son design en 2009 mais surtout s'est enrichi en informations pratiques au cours des années et des demandes des internautes. Petit à petit le site est devenu le relais des actions municipales, des activités associatives de la commune et des questions diverses que l'on peut se poser au quotidien en tant que nouvel arrivant ou habitant d'un village.

### Les avancées techniques

#### Accessibilité numérique

Tout récemment, le site de la commune a évolué considérablement, en mettant en service une version adaptée aux personnes atteintes d'un handicap visuel. Ce qui correspond aux normes imposées d'accessibilité numérique. A tout moment, un clic permet d'augmenter la taille des caractères d'affichage. Dans les prochains mois, pour

chaque image insérée dans une page, les informations d'accessibilité saisies seront présentées via un texte alternatif (un descriptif apparait lorsqu'on glisse la souris sur l'image).

#### Interactif et optimisé

Le nouveau site permet à l'internaute de participer à l'amélioration du site en signalant des erreurs.

Il est doté de capacités plus importantes facilitant le téléchargement et en s'adaptant aux navigateurs de dernières générations tout en restant accessible aux navigateurs plus anciens.

#### Une interface modernisée

Le graphisme est épuré pour permettre une lecture et une navigation plus simple. Les rubriques et l'emplacement des informations ont été sensiblement modifiés pour l'instant. Cependant, ils seront amenés à évoluer dans les prochains mois, pour favoriser la navigation.



### Ce que le site apporte au quotidien

#### Disponible aujourd'hui

Les actualités et l'agenda sont mis à jour chaque semaine et permettent de suivre la vie de la commune en détail. Les différents annuaires répertorient les services municipaux, les associations, les professionnels et divers organismes présents sur Sainte-Foy ou dont la commune dépend. Des liens précis sont faits avec les sites officiels de démarches administratives concernant l'état civil, le social et l'urbanisme. Des formulaires de contact sont à disposition pour demander un acte d'état civil établi à Sainte-Foy, une demande d'intervention des services techniques ou tout simplement faire part de vos observations. Vous pouvez retrouver aussi diverses informations

pratiques ou réglementaires, les publications de la municipalité et les délibérations du Conseil Municipal.

#### Disponible prochainement

La possibilité de procéder au paiement en ligne de la facture de restauration scolaire (y compris ALAE et CLSH), de faire une pré-réservation pour une salle de la commune (salle de réunion ou salles des fêtes) et plus particulièrement pour les associations de la commune la possibilité de mettre à jour leur page personnelle.

[www.sainte-foy-de-peyrolles.fr](http://www.sainte-foy-de-peyrolles.fr)

## Carte d'identité

# Prolongation de la validité pour les majeurs

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans.

Attention, cette prolongation ne concernera pas les CNI délivrées aux mineurs qui resteront toujours valables 10 ans.

Un décret vient en effet d'être publié en ce sens au Journal officiel du vendredi 20 décembre 2013.

Cet allongement de 5 ans concernera à la fois :

- les nouvelles CNI délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014,
- les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Pour les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, cette prolongation de 5 ans n'impliquera aucune démarche particulière de la part des usagers, la date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée.



#### À noter :

Pour ceux qui souhaiteront voyager avec une CNI dont la date initiale de validité sera dépassée, il est possible de télécharger sur le site du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'intérieur un document leur permettant de justifier de cette mesure auprès des autorités étrangères concernées.

## Etat civil

Du 16/12/2013 au 06/04/2014

### Naissances

AUDU Camille et Gabriel  
PEREIRA MORGADO Martin  
LENFANT Léonie  
DAMON Lou  
PERICOU Mathis  
SANTOLINO Loan  
FARRE FROPIER Théotime

### Décès

JOURDA  
née LAVERAN Jeanine  
BLASZEZYK Jean-Claude  
CASTIGUE  
née CLAMON Jeannine  
SOULAN née RIBAUT Juliette  
MILES Maurice  
LAFFORGUE Hubert

### Mariages

Bernard NICOU et Christophe RIFFAULT

**Erratum :** Une erreur s'est glissée dans l'Etat civil du Journal municipal du mois de janvier 2014 : bienvenue au petit Gabin SAURIN (et non Gabina)





## Accueil des personnes âgées dépendantes

# L'EHPAD, une transformation réussie

Depuis l'année 2011, « Il était une Foy » retrace l'évolution de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes l'Albergue situé au cœur du village de Sainte-Foy et créé en 1931 par une congrégation religieuse.



Emilie anime différents ateliers à l'EHPAD. Ici des résidentes confectionnent des petits sacs destinés aux élèves de l'école maternelle de la commune.

Après trois ans de travaux d'agrandissement, de démolition, de reconstruction et de rénovation, l'EHPAD a fait peau neuve. L'établissement a ouvert 76 chambres neuves de plus de 20 m<sup>2</sup> avec salle d'eau et WC adaptés, il est doté d'une unité protégée de 14 places, d'un Pôle d'activité et de Soins Adaptés (PASA) pour 14 résidents et de deux chambres d'hébergements temporaires. Il offre aussi d'agréables espaces collectifs tels que les salles de restaura-

tion et les salles d'activités, qui sont des lieux d'échanges, de rencontres et de convivialité.

L'EHPAD l'Albergue est un établissement associatif du groupe RES'O Résilience Occitanie (anciennement APAJH), composé de 34 établissements, il fonde son action sur l'absolu respect de la personne et veille à ce que les personnes âgées, quels que soient leurs revenus, puissent y être accueillis dans un climat familial et chaleureux, c'est pour-

quoi l'Albergue est totalement habilitée à l'aide sociale et à l'allocation logement de solidarité.

Pour en savoir plus sur ce qui se fait à l'EHPAD et les services qui sont proposés aux résidents, connectez-vous sur [www.res-o.fr/albergue.html](http://www.res-o.fr/albergue.html) (Un film de 3 minutes qui apporte un éclairage sur la prise en charge des personnes âgées dépendantes à l'Albergue). Tél. 05 62 14 70 70



### Architectes

#### Portes ouvertes

Vendredi 6 et samedi 7 juin, Christelle Charrier architecte à Sainte-Foy ouvrira les portes de son agence aux personnes intéressées par l'architecture et à tous « les curieux ». Le but est de faire découvrir les coulisses d'une agence d'architecte et de présenter ce métier, en toute simplicité. Cet événement initié par l'Ordre des Architectes est national. Christelle vous accueillera au 5, Avenue du 8 mai à Sainte-Foy, le 6 juin de 14h à 18h et le 7 juin de 10h à 18h.

+ d'infos au 05 34 52 43 35 ou 06 43 36 85 22

## A l'international

### Le feu d'artifice s'exporte

**La Société Ruggieri (Etablissement Lacroix Artifices) basée à Sainte-Foy et sa filiale French Fireworks située au Moyen-Orient ont réalisé un show multimédia d'envergure au mois de décembre dernier.**

A l'occasion de la Fête Nationale des Emirats Arabes Unis, la société a présenté un spectacle fait de prouesses techniques et artistiques, à la hauteur du célèbre lieu qui l'accueillait : l'Hôtel

Burj Al Arab de Dubaï, le plus luxueux du monde. Les moyens utilisés étaient évidemment énormes : 21 points de tirs pyrotechniques, 17 plates-formes en mer, 60 postes de mise à feu, 80 projecteurs... et 4 tonnes d'artifices soit deux fois plus que pour le spectacle de Carcassonne. C'est une belle réussite pour les salariés du site Lacroix de Sainte-Foy.





## La main verte

# Des jardiniers en herbe à l'école

Cette année l'APE (association des parents d'élèves) a souhaité continuer son partenariat avec l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé aux Ecoles) en participant à l'activité jardinage à la pause méridienne.

Depuis le 24 février, un petit groupe d'élèves de l'école élémentaire encadrés par l'ALAE et accompagnés par des parents APE participent à une nouvelle activité : le jardinage !

C'est un projet collectif qui a débuté par l'aménagement d'un terrain communal proche de l'école par Richard Barbaouat – l'un des employés municipaux – puis par la volonté d'un groupe de parents motivés désireux de sensibiliser les enfants au travail et produits de la terre, en les éveillant au jardinage. S'appuyant sur les conseils avisés de Michel Lattuga, jardinier à Lahage et membre actif de 3PA à Poucharramet, l'ALAE et les parents ont préparé l'activité. Des semis ont été effectués avec les élèves de l'élémentaire.

Ce projet porté par l'ALAE rentre dans le cadre de la nouvelle réforme des rythmes scolaires qui tente de s'ouvrir vers d'autres associations ou personnes qui auraient un peu de temps afin de s'investir dans une animation périscolaire.

Pour valoriser « le lourd labeur » des petits jardiniers, l'APE a organisé le 5 avril une manifestation autour du thème du jardinage. Diverses activités ont été proposées aux enfants et un goûter tout en fruit arrosé de chocolat leur a été offert.

N'hésitez pas à consulter le site APE pour suivre l'évolution du jardin de l'école !

<http://apestefoy.wifeo.com>



Rempotage des semis de tomates dans de petits pots individuels avant la plantation définitive au jardin de l'ALAE



## La classe

# Ouvrira, ouvrira pas ?

La 4<sup>ème</sup> classe de maternelle fermée lors de la rentrée scolaire 2012-2013 pour cause de manque d'élèves, a des chances d'ouvrir à nouveau pour la rentrée 2014-2015.

La liste d'inscription des nouveaux élèves de l'école maternelle n'étant pas définitive à l'heure où nous imprimons ce journal, il est difficile de certifier que l'ouverture d'une classe supplémentaire aura bien lieu, mais ceci est en bonne voie.

Afin que la Directrice de l'école et les services municipaux puis-

sent envisager la rentrée dans de bonnes conditions, l'équipe municipale souhaite que les parents se rapprochent au plus tôt de la mairie pour pouvoir confirmer les effectifs dans les meilleurs délais auprès de l'inspecteur de circonscription de l'Education Nationale.

Concernant l'école élémentaire, l'effectif prévisionnel est de 160 élèves pour la rentrée prochaine. L'école élémentaire devrait conserver ses 7 classes, bien qu'une vigilance particulière soit de circonstance.

## Echanges internationaux

# Accueillir un étudiant étranger

D'Allemagne, des USA, du Mexique... de jeunes lycéens ou collégiens étrangers viennent passer une année scolaire en France grâce à l'association Centre Echanges Internationaux (CEI), pour apprendre le français et découvrir notre culture.

Ils vivent dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI les aide dans leurs démarches et leur trouve un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Ce séjour est une ouverture sur le monde de l'autre et une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, contactez : Céline Gazel / Toulouse CEI au 06.19.29.72.66



## Ouverture d'un lieu d'accueil Enfants-Parents

**Salle de la petite enfance le jeudi 9h-12h**

Participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant (de 0 à 6 ans), apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels : tels sont les principaux objectifs de ce lieu.

Ce lieu est gratuit, anonyme, sans nécessité d'inscription ni d'engagement de durée. Deux professionnelles de la petite enfance sont présentes à chaque accueil.

**+ d'infos :** Pôle petite enfance (CCSavès) : 05 61 91 91 81 ou par mail : laep.ccsaves@gmail.com



### Cross boss

#### « Dirtez » en sécurité

L'Association « Cross boss » organise l'utilisation du terrain de bosses de la commune. Voici quelques informations utiles avec le retour du beau temps et des sports d'extérieur...

Le terrain de bosses est réservé aux vélos (VTT – BMX), il est strictement interdit aux véhicules à moteur. Pour l'utiliser et pour des questions d'assurance il est impératif de s'inscrire auprès de l'association.

Le port du casque est obligatoire et les coudières et genouillères sont vivement conseillées pour la pratique du « dirt » (discipline qui consiste à exécuter des figures dans les airs sur les bosses en terre du terrain).

CrossBoss tiendra un stand et proposera une démonstration pendant les Olympiades organisées le samedi 24 mai au stade municipal par l'association Farandole.

**Contact :** Olivier Couvrand au 06 47 28 05 13 ou Corinne Ménard au 06 63 87 60 90

## « La vie de chantier » de Dany Boon

# Revisitée par Le petit théâtre de Sainte-Foy

Avez-vous déjà entendu quelqu'un dire « figure-toi que mes travaux viennent de se terminer avec un mois d'avance ça m'a coûté moins cher que prévu, tout fonctionne à merveille » ?

Les acteurs du Petit théâtre promettent des soirées pleines d'humour avec une pièce à grand succès, écrite par Dany Boon. Synopsis : *Charles Boulvin décide de vendre son petit appartement de l'avenue Foch pour acheter un magnifique hôtel particulier dans la banlieue ouest de Paris. Mais l'hôtel particulier se trouve être un pavillon en décadence, à Argenteuil. La surprise qu'il voulait faire à sa femme et à sa fille vire au cauchemar quand elles apprennent qu'elles emménagent dans ce taudis en travaux, en compagnie d'ouvriers peu scrupuleux...*

Café-théâtre samedis 17 et 24 mai à 20h30 à la salle des fêtes



La 1<sup>ère</sup> partie de la soirée sera assurée par la troupe enfants/ados avec les piécettes « Mar-

cher c'est le pied » de Francis Poulet et « Copies conformes » de Michel Coulaureau.

**Vous aimez danser, chanter et monter sur scène ?** C'est l'occasion de nous rejoindre. La réunion de préparation du spectacle de novembre aura lieu le 6 juin à la salle des fêtes à 20h30. Contacts : Didier Carrère (président) au 06.42.84.52.61 ou Nathalie Andréo (vice-présidente) au 05.61.91.45.09

## Bienvenue au club !

# Société Hippique Rurale du Savès



Sainte-Foy compte une association supplémentaire depuis le début de l'année, il s'agit de la

SHR du Savès. Mais qui mieux que son Président pour expliquer son but ?

« Nous sommes cavalières et cavaliers, passionné(e)s et nous nous regroupons le plus régulièrement possible afin de partager des moments ensemble, des sorties allant de la simple balade à la randonnée de plusieurs jours.

Notre association, à l'origine, ayant pour but la promotion des différentes disciplines équestres et l'organisation de compétitions, de manifestations équestres, est devenue au fil du temps la réunion de cavaliers indépendants pratiquant l'équitation, qu'elle soit d'extérieur, de loisir ou de compétition.

Vous souhaitez pratiquer l'équitation dans une ambiance détendue, alors venez nous rencontrer et discutons ensemble. »

**Michel CASAJUANA** – Président SHR du Savès au 06 50 18 04 59

## Festival du livre Se préparer aux rencontres

Pour la 6<sup>e</sup> édition de son festival, le dimanche 1<sup>er</sup> juin prochain, l'Agora de Sainte-Foy propose des rencontres avec des écrivains sur le thème «L'Histoire» et vous invite à débattre avec eux de leurs derniers ouvrages :

**Jean-Claude Aurio** - Les Barbelés des Bannis (Tirésias). **Patrick Caujolle** - Histoire de la France polissonne (Le Papillon Rouge). **José Cubero** - Toulouse et la Haute-Garonne dans la guerre (Caïrn). **Violette Marcos** - L'anti-franquisme en France (Loubatières). **Annie Rieu** - La Bataille des Pyrénées (Le Pas d'oiseau)

**Programme de 10h à 18h** : Espaces rencontres et enfants, café-littéraire, concert, exposition peinture de la Palette Foyenne, remise du prix de l'Agora...



### Portrait

#### Sainte-Foy dans la Dépêche du Midi, c'est elle

Jocelyne Da Costa assure depuis quelques années la fonction de correspondante locale pour Sainte-Foy. La Dépêche du Midi, comme les grands quotidiens français emploie des correspondants de presse locale. Leur rôle est de relater les événements ordinaires ou extraordinaires qui se passent dans un secteur géographique donné.

Votre correspondante, Jocelyne Da Costa, est là pour vous informer des grandes ou petites manifestations se déroulant sur la commune. Que ce soit du sport, un concert, une exposition ou le changement de municipalité, elle doit se tenir au courant de tous les événements à venir, se rendre sur les lieux de la manifestation, parler aux bonnes personnes pour avoir les informations



complètes qui lui permettront de rédiger l'article et une fois devant son ordinateur, mettre tout cela en forme avec photo à l'appui. C'est la rédaction du journal qui décide ensuite de la date de parution en fonction de la place.

Si vous voulez « couvrir » les événements organisés par les différentes associations de Sainte-Foy, informez-en Jocelyne le plus tôt possible au 06 85 02 52 70 ou [jocelyne.da-costa@wanadoo.fr](mailto:jocelyne.da-costa@wanadoo.fr)

### Avril

**Dimanche 27 avril à 9h**  
**Matinée « Nettoyage de la nature »** Départ de la salle des fêtes

### Mai

**Samedi 17 mai à 20h30**  
**Match USSF Foot/Lauragais FC** Au stade  
**Sam.17 et 24 mai à 20h30**  
**Café-théâtre du Club d'Activités Théâtrales**

A la salle des fêtes  
**Dim.18 mai de 10h à 18h**  
**Vide jardins de l'APS**  
Sur la place du Hameau de la Salvetat

**Dim.18 mai de 9h à 18h**  
**Vide greniers des Fidésias en Savès**

Allée des Platanes  
**Samedi 24 mai**  
**Les Olympiades de Farandole** Activités sportives pour enfants. Au stade

**Samedi 31 mai à 21h**  
**Concert de Patrick Chalvet** (chansons françaises)  
En avant 1<sup>ère</sup> du Festival du livre. A la salle des fêtes



Tous les dimanches  
**Marché de plein vent**  
de 8h à 12h

### Juin

**Dimanche 1<sup>er</sup> juin, 10h>18h**  
**Festival du livre de l'Agora**  
A la salle des fêtes

**Sam. Dim. 7-8 juin**  
**Foire de printemps** par Créa-Venta. A la salle des fêtes

**Sam. Dim. 14-15 juin**  
**Exposition peinture** de la Palette Foyenne. A la salle des fêtes

**Samedi 21 juin à 14h30**  
**Concours officiel** en doublette mixte par l'USSF Pé-tanque. Au boulodrome

**Samedi 21 juin**  
**Fête de la musique** par l'USSF Football. A la salle des fêtes

**Dimanche 22 juin à 11h**  
**Audition des élèves** de l'Ecole de musique. A la salle du Parayre

**Dimanche 22 juin à 17h**  
**Concert « Aux chœurs de l'été »** par l'APS. A la Chapelle Ste Anne de la Salvetat

**Vendredi 27 juin**  
**Kermesse des écoles** par Farandole. Au stade

### Juillet

**Sam. Dim. 5-6 juillet**  
**Fête du Cheval et des tracteurs** par l'USSF Rugby. Au stade

## Randonnées et sorties extérieures

**Dimanche 27 avril**  
départ à 8h - Sortie à Cap Découverte par Les zamis en balade A Albi (parc d'attractions)

**Dimanche 18 mai**  
Randonnée de Sent'Aure et Bilou Toguna A Monblanc dans le Gers

**Dimanche 18 mai - départ à 8h**  
Randonnée des Zamis en balade Au Lac d'Oô (Pyrénées)

**Du samedi au lundi 7-8-9 juin**  
Randonnée de Sent'Aure Aux alentours de Gruissan dans l'Aude

**Dimanche 22 juin - départ à 8h**  
Sortie rafting par les Zamis en balade A Fronsac (Comminges)

**Samedi et Dimanche 5-6 juillet**  
Randonnée de Sent'Aure. En montagne avec nuit en refuge



## La mairie à votre service

Contacter la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51  
Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23 - Courriel : [mairie.ste.foy@orange.fr](mailto:mairie.ste.foy@orange.fr)  
Horaires d'ouverture : Du lundi au mercredi : 14h -18h > Jeudi 8h30 -12h et 14h -18h  
> Vendredi : 8h30 -12h et 14h -17h > Samedi : 8h30-12h

[www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr](http://www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr)

Responsable de publication : François VIVES  
Réalisation : aldorande-communication - Impression : Imprimerie Messages  
Imprimé sur papier recyclé. Ont participé à la réalisation de ce bulletin :  
Le maire : François VIVES, la Commission Communication : Alain BALONDRAGE,  
Dominique GUYS, Joëlle ESCALLE. Coordination : Sandrine GRI.